

**DATE DE CONVOCATION** : 4 Juillet 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: G. MICHELY – P. ORMECHE - E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : C. MESLIER

**OBJET : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINT TECHNIQUE ET D'ADJOINT D'ANIMATION**

Le Conseil Municipal,

**VU** la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont arrêtés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quels grades, il habilite l'entité territoriale à recruter,

**VU** la délibération N° 2019-59 du 24 avril 2019 portant sur la création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités de saisonniers.

**CONSIDÉRANT** les besoins des services municipaux et qu'il convient de réorganiser les services accueils (galerie et mairie) pour la période estivale,

**ENTENDU** les explications du Maire, et après en avoir délibéré, **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ Décide la création de 2 emplois saisonniers supplémentaires répartis comme suit :
  - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour un mois
  - Création d'un emploi d'adjoint d'animation pour une durée de un mois à raison de 35 heures mensuelles.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats d'engagement
- ✓ dit que les crédits de dépenses nécessaires à la rémunération des emplois sont inscrits au budget principal de la collectivité.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le signataire  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE

